



BULLETIN MUNICIPAL n° 347

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 14 février 2012

E-mail : mairie.epierre@wanadoo.fr - Courriel maire : bouvierjean@wanadoo.fr

Site Internet : www.epierre-savoie.com

Présents : Mmes ANDRE Annie, CIMETTA Hélène, VOTTA Sylviane, Mrs ACHARD Alain, BOUVIER Jean, COMBET Jean-Paul, PERRIER Christian, REFFET Jean-Luc, RENAUD Christian, FONTAINE Jean-Louis, MARTINEZ Jackie, CONTI Sylvain, MONDET Jean-Louis.

Absents : CHARMET Julien

POINT D'ARRET TRANSPORT SCOLAIRE – Convention Conseil Général – TDL de Maurienne

Lecture de la convention par Monsieur Le Maire. 7 points d'arrêt existent. Visite du site avec Sylvain CONTI et un membre du TDL. Ces points d'arrêt sont en conformité avec le règlement. Les travaux sont faits par le Conseil Général et payés par la Commune.

Accord du CM à l'unanimité.

PPRT THERMPHOS

Monsieur Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de l'Enquête d'Utilité Publique pour le projet du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) autour de l'usine THERMPHOS.

Cette enquête est effectuée du lundi 30 janvier au jeudi 1^{er} mars 2012. Le registre d'enquête ainsi que tous les dossiers sont disponibles en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat, l'affichage réglementaire a été apposé sur les panneaux de la mairie et Monsieur le Commissaire Enquêteur assure trois permanences les lundi 30 janvier, vendredi 17 février et Jeudi 1^{er} mars 2012. Monsieur Le Maire présente les documents, le plan de zonage ainsi que le règlement. Un large débat s'instaure et les membres du conseil soulèvent de nombreuses inquiétudes et interrogations, même si par rapport à la rédaction première des améliorations substantielles ont été apportées.

Le C.M. a l'unanimité émet un avis défavorable pour les raisons suivantes, à savoir :

- Interdiction d'utiliser ou d'aménager des pistes cyclables dans la zone R en bordure de la RD 1006 au droit de l'usine, constituera un verrou infranchissable pour le transit des cyclistes au droit d'Epierre et l'organisation de manifestations d'envergure internationale, telle que le Tour de France cycliste, serait fortement compromise.
- Maintien de la seule maison Coste en bordure de la RD 1006
- Les transports de matières dangereuses par la voie ferroviaire présentent des risques graves bien supérieurs à ceux de l'usine Thermphos, compte-tenu de la grande variété des matières transportées.

RESTAURATION MONUMENT AUX MORTS ST LÉGER

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le monument aux Morts situé sur la commune d'Épierre en bordure de l'ancienne RN6 avait été transféré de l'autre côté de la berge de l'Arc sur le territoire de la commune de St LÉGER lors des travaux de voirie réalisés pour la suppression de l'ancien passage à niveau d'Épierre dans les années 80.

Il est rappelé que ce monument est entretenu par les deux communes et qu'aujourd'hui l'association des Anciens Combattants de EPIERRE / ST LÉGER propose de rafraîchir cette stèle par un nettoyage haute pression + revernissage des lettres.

Le montant des travaux sera partagé conjointement entre les deux communes.

Le C.M. donne son accord à l'unanimité.

VALIDATION DE L'APPEL D'OFFRES « EXTENSION REAMENAGEMENT DE LA MAIRIE »

Monsieur Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les résultats de l'appel d'offre dont l'ouverture des plis s'est déroulée en mairie en présence des membres de la commission d'appel d'offre le 26 janvier 2012 à 14 h.

66 offres ont été reçues et 66 offres admises pour 14 lots.

Le rapport d'analyse est présenté aux membres du Conseil Municipal.

Ce rapport est adopté à l'unanimité et le Conseil valide les choix des entreprises suivantes à savoir (prix formulés en H.T.) :

LOT N° 02 : DEMOLITION / GROS ŒUVRE

PERRI PASQUALE 41 772,26 € + option/variante 6 325,00

Lot n° 04 : CHARPENTE / COUVERTURE / ZINGUERIE

ENT. JEANNOLIN 4 524,30 € + option/variante 640,00 €

Lot n° 05 : MENUISERIE EXTERIEURES ET INTERIEURES BOIS

ENT. FAVRE 17 438,40 €

Lot n° 06 : MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM

ENT. DEVAUX ET FILLARD 13 000,00 €

Lot n° 09 : DOUBLAGE / CLOISONS / FAUX PLAFONDS

ENT. ANB 11 601,70 €

Lot n° 10 : PEINTURE INTERIEURE ET EXTERIEURE

ENT. PALADDIO 4 100,00 €

Lot n° 11 : REVETEMENTS CERAMIQUES

ENT. BURROT 4 120,38 €

Lot n° 14 : PLOMBERIE SANITAIRE / CHAUFFAGE / VENTILATION

ENT. SANITECH 9 000,00 €

Lot n° 15 : ELECTRICITE / COURANTS FAIBLES

ENT. BILLET (Variante) 11 959,00 € + option 4 917,00 €

Lot n° 16 : SERRURERIE

ENT. DEVAUX ET FILLARD 6 000,00 €

Lot n° 17 : ASCENSEUR

ENT. THYSSEN 22 000,00 €

Lot n° 21 : ENDUIT DE FACADE

ENT. SONZOGNI 73 500,00 €

Lot n° 23 : PORTES COULISSANTES AUTOMATIQUES

ENT. AXED 5 850,00 € (avec Variante 140,00 €)

Lot n° 24 : CLOISON AMOVIBLE

ENT. ALP'Structure 1 995,00 €

Accord du CM à l'unanimité pour valider le choix des entreprises et autorise Monsieur Le Maire à :

- Signer les marchés de travaux
- Donner l'ordre de service aux entreprises
- Assurer la réalisation du projet

OUVERTURE LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la possibilité pour les communes de réaliser un contrat d'ouverture de ligne de crédit destiné aux collectivités locales afin de pouvoir répondre à des flux temporaires de trésorerie et éviter de ce fait des emprunts traditionnels.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de contacter divers établissements bancaires afin de réaliser l'ouverture d'une ligne de crédit d'un montant de 250 000 € (deux cent cinquante mille euros) au taux fixé dans le contrat.

Accord du CM à l'unanimité.

BUREAU DE CONTROLE (travaux extension réaménagement de la mairie)

La proposition de la Société ALPES CONTROLE pour la mission de contrôle technique pour les travaux d'extension et de réaménagement de la mairie est retenue à l'unanimité.

Le montant de la proposition Mission L + SE + SEI + HAND : **2 570 € H.T.**

Mission ATHAND : **360 € H.T.**

RENOUVELLEMENT CONVENTION ASSISTANCE JURIDIQUE

La convention d'assistance juridique (hors missions spécifiques) signée avec le cabinet FIDAL est arrivée à échéance le 31/12/2011 et il y a lieu de se prononcer sur son renouvellement pour une année. Coût : (horaire sur place ou au bureau) 175.00 € H.T. / heure soit 1 400,00 € H.T. / jour.

En 2011 le cabinet FIDAL n'a pas été sollicité par la commune donc aucun frais ont été engagés.

NATURA 2000 – Extension du périmètre

M. Le Maire fait lecture, d'un courrier de M. Le Préfet, du compte rendu du Comité de pilotage du 5 avril 2011, de la note sur le massif de « La Lauzière », puis, présente le plan du futur périmètre.

Le Conseil municipal relève les points suivants :

- Dans le cadre de l'achèvement du réseau écologique européen Natura 2000, nous avons été informés le 30 juin 2006 de l'intégration du site FR8202003 – S17 « Massif de La Lauzière » au titre de la directive « Habitats » au réseau savoyard.
- Lors du transfert de compétence Natura 2000 en 2010 au syndicat mixte de La Lauzière, le syndicat (SMIL) a été désigné comme structure animatrice et s'engage en faveur de la biodiversité.
- Après concertation avec le SMIL, le comité de pilotage s'est prononcé favorablement pour une proposition de désignation au titre de la directive « Oiseaux » du site Natura 2000 S 17 « Massif de La Lauzière ».
- La proposition de ce jour correspond au périmètre Natura 2000 actuel, complété par 600 ha au titre de la directive « Habitats ».

Le C.M. rejette cette proposition pour les motifs suivants, à savoir :

- La commune d'Epierre n'est pas demandeur d'intervention extérieure pour la protection de son environnement.
- Le site est aujourd'hui d'une grande qualité environnementale (faune et flore) parce que nos aînés ont su au travers des ans, le protéger sans aide extérieure.
- Epierre veut rester maître de son territoire et souhaite le minimum de publicité afin de le garder dans son état le plus vierge possible.

CONVENTION D'ADHÉSION SERVICE MÉDECINE PRÉVENTIVE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive dans les conditions définies à l'article 108-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Le Maire indique que le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie met en œuvre depuis de nombreuses années un service de médecine préventive.

Il précise que le financement de ce service est assuré par une cotisation additionnelle correspondant à un pourcentage de la masse salariale de la collectivité adhérente d'un montant de 0,33 % qui reste inchangé.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la

Savoie, à compter du 1^{er} janvier 2012 pour une durée de 6 ans. La charte d'organisation et de fonctionnement du service de médecine préventive est annexée à cette convention et fixe le mode de fonctionnement du service et rappelle les principes de la médecine préventive.

Le CM approuve à l'unanimité la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de gestion de la Savoie et la charte d'organisation et de fonctionnement du service de médecine préventive qui lui est annexée pour une période de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2012.

PRISE EN CHARGE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012

Monsieur le Maire rappelle que préalablement au vote du budget primitif de 2012 la Commune ne peut s'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2011.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2011, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2011. A savoir :

Chapitre 21 : 15 501,80 € – répartis comme suit :

Cpte 2156	Raccordement réseau EU	+ 3 094,00 €
Cpte 2156	Prolongement réseau Lot Pierre Bleue	+ 6 910,00 €
Cpte 2156	Réparation Pompe FLYGT 3,1 kw	+ 1 844,00 €
	Achat pompe FLYGT 1,6 kw station épuration	+ 1 800,00 €
Cpte 205/100	Logiciels comptabilité	+ 1 853,80 €

Le C.M. autorise Le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2011 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2012.

SUBVENTION AACA

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que M. Le Vice-Président de l'AACA a été reçu en Mairie d'EPIERRE le mardi 7 février accompagné de la Présidente de l'association et de son directeur pour une présentation des budgets 2012 au titre du Contrat Cantonal d'Animation et des Contrats Enfance/Jeunesse.

Au titre du Contrat Cantonal d'Animation, le budget présenté prévoit de doubler la participation de la commune d'Epierre, c'est-à-dire, porter sa participation de 2 000 € (2011) à 4 000 € pour 2012 pour un programme identique.

Au titre des Contrats Enfance/Jeunesse la participation d'Epierre demeurerait inchangée : 3 000 €.

Lors du débat, il est fait remarquer que la commune d'Epierre avait, en son temps, attiré l'attention des Elus de l'AACA sur les dangers à s'engager dans la création de postes pour réaliser des tâches dévolues à l'état, postes dont le financement était très largement abondé par des subventions, des exonérations de charges (Zone en ZRR) et que manifestement ces emplois constituaient une bombe à retardement, car aujourd'hui nous sommes dans une période économique difficile et que les communes ne verront plus leurs recettes croître du fait de la suppression légitime de la taxe professionnelle et de la prise en charge en milieu rural de certaines charges.

Le C.M. décide de maintenir les montants de 2011 pour l'année 2012 et sans augmentation.

BAIL DE PÊCHE – AMICALE DES PÊCHEURS DE L'ARC

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'une demande de l'Amicale des pêcheurs de l'Arc (AAPPMA), association agréée par M. Le Préfet de la Savoie, dans ses missions de police de la pêche et de la mise en valeur du patrimoine piscicole sur les territoires des cantons de La Chambre et Aiguebelle.

Afin de pouvoir réaliser leur mission sur le territoire de la commune d'EPIERRE, cette amicale (AAPPMA) doit être en possession d'un Bail de pêche.

Le C.M. décide à l'unanimité d'accorder un bail d'une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2012.

NOUVEAU BAIL MADAME SERRAZ CHANTAL

Un nouveau bail est proposé à partir du 1^{er} Avril pour un montant qui correspond sensiblement à l'actualisation du loyer actuel.

Il sera actualisé chaque année à la date d'anniversaire (Indice loyer de référence 4^{ème} trimestre 2011 : **121,68**).

Accord du CM. à l'unanimité.

SUBVENTIONS ASSOCIATION LES LUTINS ET SPECTACLE « LE MIROIR »

Monsieur le Maire, présente 2 demandes de participations auxquelles la commune est sollicitée dans le cadre de l'école primaire d'EPIERRE.

Association Les Lutins :

En remplacement des sorties de ski, l'association propose à la commune de participer financièrement à la prise en charge d'interventions pédagogiques chorégraphiques par un intervenant extérieur, en l'occurrence Mme Géraldine MAINGUET.

Le coût des 7 séances est de 2 407,90 €, le projet prévoit, une subvention municipale de 1 300 € sur le budget communal, le reste 1 107,90 € étant assuré par le budget du sou des écoles (Association Les Lutins).

Spectacle « Le Miroir » par la compagnie l'Herbe d'Or :

Le montant de la subvention municipale demandée à la commune d'Epierre est de 1 000 € sur un budget total de 9 390 €, qui correspond à 100 % de la part d'Epierre.

Ce spectacle est réalisé pour plusieurs écoles et collèges.

Le CM décide à l'unanimité de participer financièrement au projet soutenu par l'association les Lutins « Interventions Pédagogiques Chorégraphiques 2011/2012 » pour un montant de **1 300 €**, et de ne pas donner suite au projet de spectacle « Le Miroir » par la compagnie l'Herbe d'Or pour un montant de 1 000 €.

MOTION POUR LE MAINTIEN D'UNE PRODUCTION D'ALUMINIUM EN MAURIENNE DE L'USINE RIO TINTO

Le C.M. se prononce favorablement à l'unanimité pour signer une motion en faveur du maintien d'une activité de fabrication d'aluminium à Saint Jean de Maurienne.

Cette activité industrielle est un acteur majeur de l'activité économique de notre vallée et représente de ce fait un important pourvoyeur d'emplois, qu'ils soient directs ou indirects, par le biais des PME sous-traitantes.

Aujourd'hui, l'avenir de cette unité ne semble plus assuré, compte tenu des futurs coûts de l'énergie, tant il est vrai que l'électricité, quelle que soit son origine, est la « matière première » essentielle pour la fabrication de l'aluminium par le biais de l'électrolyse

Ils rappellent au Gouvernement, aux parlementaires, le caractère stratégique de ce métal qu'est l'aluminium, à la fois pour de nombreuses industries, de l'aéronautique à l'automobile, en passant par l'espace et le médical, et sans lequel il est vain de vouloir parler d'une « relance de l'industrie dans ce pays ». Ils lui rappellent aussi qu'il est actionnaire majoritaire du groupe EDF et qu'il a, entre autres, la responsabilité de « l'aménagement du territoire ».

Enfin, les élus de cette vallée de la Maurienne disent, avec la plus extrême détermination, qu'ils sont prêts à tout mettre en œuvre pour sauver la filière aluminium de Saint Jean de Maurienne.

TRAVAUX

Sylvain CONTI présente l'état des travaux en cours et les projets chiffrés de travaux qui seront susceptibles d'être réalisés pour 2012 et à moyen terme.

Ces travaux feront l'objet d'un examen par la commission des finances en date du 6 mars en vue de la préparation du budget 2012.

AFFAIRES DIVERSES

- Journée des peintres Dimanche 30 septembre, la commune est candidate.
- TGV Lyon/Turin, la commune laisse au SPM le soin de prendre position.

La séance est levée à 21 h 45 minutes.

BULLETIN MUNICIPAL n° 348

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 27 Mars 2012

E-mail : mairie.epierre@wanadoo.fr - Courriel maire : bouvierjean@wanadoo.fr

Site Internet : www.epierre-savoie.com

Présents : Mmes ANDRE Annie, CIMETTA Hélène, VOTTA Sylviane, Mrs ACHARD Alain, BOUVIER Jean, COMBET Jean-Paul, MARTINEZ Jackie, PERRIER Christian, REFFET Jean-Luc, RENAUD Christian, MONDET Jean-Louis, FONTAINE Jean-Marie, CONTI Sylvain.

Absents : CHARMET Julien – excusé.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2011

Les résultats d'exécution du budget principal et des budgets comptablement rattachés commentés par J.L. REFFET se présentent ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL	RESULTAT DE CLOTURE
Investissement	-400 214.43 €
Fonctionnement	444 561.07 €
Résultat de clôture	+44 346.64 €
COMPTE ADMINISTRATIF CCAS	
Investissement	0.00 €
Fonctionnement	+347.65 €
COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT HAUTS DU CLOS	
Investissement	0.00 €
Fonctionnement	0.00 €
COMPTE ADMINISTRATIF EAU	
Investissement	-3 519.39 €
Fonctionnement	+11 697.07 €
Résultat de clôture	<u>8 177.68 €</u>
SOIT UN RESULTAT GLOBAL D'EXECUTION 2011	52 871.97 €

Les comptes administratifs traduisent la gestion du Maire, ce dernier quitte la salle pour laisser l'ensemble du Conseil Municipal voter et se prononcer à l'unanimité.

BUDGETS 2012

J.L. REFFET indique que ces budgets ont été établis en trois étapes :

- Une première phase préparatoire réunissant le Maire, les adjoints où sont abordées les priorités d'investissement ;
- Une deuxième phase où la Commission des Finances valide ou corrige les options choisies, établit le budget et propose l'évolution du prix de l'eau, de la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères (TEOM) et les taux des impôts locaux.
- Une troisième phase pour valider les écritures et affectations comptables notamment l'imputation analytique de l'exécution du budget de l'année précédente.

La présentation en Conseil Municipal est l'aboutissement de ces étapes qui doivent faire l'objet d'un vote pour approbation.

Comme pour les comptes administratifs, quatre budgets sont présentés.

BUDGET GENERAL 2012 (Budget principal)

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENTS	1 137 140.00 € [2]	1 137 140.00 € [1]

- (1) dont 395 860 € provenant de la section fonctionnement
 94 460 € de subventions départementales et régionales
 30 000 € du FCTVA
 165 000 € de cession de terrains (JEMAPLAST – G. BELLORINI)

- (2) investissements principaux prévus :
- | | |
|--|-----------|
| Entrée Nord (enfouissement réseaux secs) | 30 000 € |
| Mairie (extension – réaménagement) | 400 000 € |
| Remboursement capital emprunts | 135 002 € |
| Divers travaux de protection | 90 000 € |
| Aménagement berges et voiries | 25 000 € |
| Mur du Mollard | 30 000 € |
| Poteaux Place Charvin | 10 000 € |

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 156 621.00 € .(1)	1 156 621.00 € .(2)

- (1) dont 395 860 € affectés à la section investissement
 15 611 € affectés au budget eau
 249 € affectés au budget CCAS

- (2) dont **848 118 €** contribution directes et dotation de l'état (dont 331 021 € résultant des seuls impôts locaux votés par la Collectivité)
 140 000 € revenus bâtiments
 52 100 € droit d'eau CNR
 66 000 € taxe ordures ménagères

Monsieur REFFET fait observer que la réforme de la taxe professionnelle n'a pas pénalisé le budget de la Commune mais les ressources de la Commune dépendent de plus en plus des contributions de compensation de l'Etat qui ont été maintenues pour l'année 2012.

BUDGET CCAS 2012

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENTS	0.00 €	0.00 €
FONCTIONNEMENT	1 500.00 €	1 500.00 €

BUDGET LOTISSEMENT LES HAUTS DU CLOS 2012

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENTS	15 208.00 €	15 208.00 €
FONCTIONNEMENT	59 400.00 €	59 400.00 €

**BUDGET
EAU 2011**

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENTS	188 960.00 €	209 008.00 €
FONCTIONNEMENT	77 766.00 €	77 766.00 €

TARIF de l'Eau pour 2011 :

- Résidence principale 109 €
- Résidence secondaire 74 €
- Local profession libérale 109 €
- Commerce 142 €
- Point d'eau supplémentaire pour divers usages 74 € (agricole, propriété etc.)
- Entreprise en Z.I. disposant de compteurs, le m3 : 1,60 €

Précisions complémentaires sur le mode de calcul :

Les logements de fonction sont comptabilisés en sus des commerces ou des locaux professionnels. Dans l'éventualité de maison unifamiliale, il y a plusieurs redevances dès l'instant que les appartements sont indépendants (cuisine + sanitaires indépendants) même si un seul compteur électrique demeure pour l'immeuble.

Entreprises industrielles disposant de compteurs : GMS, JEMAPLAST, EOLANE, THERMPHOS et TRANSGOURMET.

TAUX DES IMPOTS LOCAUX

Jean-Luc REFFET rappelle que les taux des impôts locaux de la Commune sont très modérés par rapport aux communes du canton et de la Savoie.

	Nouveaux taux	Département
Taxe habitation	10.53 %	16.93 %
Taxe foncière	11.97 %	20.30 %
Taxe foncière non bâtie	53.34 %	93.27 %
C.F.E (Contribution foncière des entreprises)	24.02 %	25.22 % (national)
TEOM	9.00 %	

Les quatre budgets sont mis au vote et adoptés à l'unanimité.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS : montant global **21 311 €** réparti comme suit :

ASSOCIATIONS	MONTANT SUBVENTION 2012
CCAS	1 096 €
BUDGET EAU	4 245 €
CES LA LAUZIÈRE VOYAGES SCOLAIRES	240 €
AACA AIGUEBELLE	2 000 €
AACA AIG. ENFANCE JEUNESSE	3 000 €
ADMR AIGUEBELLE	700 €
ADMR EPIERRE	800 €
ADMR TRAVAILLEUSES FAMILIALES	300 €
ALZHEIMER SAVOIE	100 €
ANCIENS COMBATTANTS	250 €
ASE (ASSOCIATION SPORTIVE EPIERRE)	540 €
ASSOCIATION USAGERS LIGNE 53	200 €
CHORALE LA LAUZIÈRE	250 €
CLUB MONTJOIE	1 350 €
COMITE DES FETES EPIERRE	1 000 €
DIABETE 73	100 €
EPIERRE RAQUETTES LOISIRS	200 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	420 €
LES LUTINS SOU DES ECOLES	2 400 €
MAURIENNE BASKET	250 €
SAUVEGARDE DU PATRIMOINE	370 €
SEL SPORT EPIERRE LOISIRS	300 €
SOCIETE DE CHASSE	700 €
BIBLIOTHEQUE	500 €

TRAVAUX :

- Le C.M. retient le bureau « Altitudes VRD » pour les travaux d'enfouissement des câbles électriques et Télécom nécessaires aux abords de la mairie, (place + rue).
- Le C.M. étudie le projet de réfection des ponts du Tardy ainsi que la modification de la route d'accès aux hameaux du Mollard et du Tardy afin de remplacer les 2 ponts par un seul.

DIVERS :

- Lecture d'une charte de l'Asder sur les communes qui veulent s'engager sur une charte sur les économies d'énergie.

La séance est levée à 21 h 30 minutes.

BULLETIN MUNICIPAL n° 349

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 19 Juin 2012

E-mail : mairie.epierre@wanadoo.fr - Courriel maire : bouvierjean@wanadoo.fr

Site Internet : www.epierre-savoie.com

Présents : Mmes ANDRE Annie, CIMETTA Hélène, VOTTA Sylviane, Mrs ACHARD Alain, BOUVIER Jean, COMBET Jean-Paul, PERRIER Christian, RENAUD Christian, FONTAINE Jean-Louis, MARTINEZ Jackie, CONTI Sylvain, MONDET Jean-Louis, CHARMET Julien

Absents : Jean-Luc REFFET excusé.

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT : Décision Modificative Virement de crédits

Un virement de crédit est nécessaire pour régler la redevance pollution à l'Agence de l'eau.

Compte débité : 6152 Entretien réseaux d'eau

Compte crédité : 701249 Redevance pollution

Montant du virement : 1 200,00 €

Accord du CM à l'unanimité.

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal que des virements de crédit sont nécessaires pour les amortissements des immobilisations.

BUDGET COMMUNAL – immobilisations :

Chapitre / compte débité	Chapitre / compte crédité
023 - 900,00 €	042/6811 + 900,00 €
021 - 900,00 €	040/28031 – 2802 – 280422 + 900,00 €

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT :

Chapitre / compte débité	Chapitre / compte crédité
Immobilisations :	Immobilisations :
023 - 900,00 €	042/6811 + 900,00 €
021 - 900,00 €	040/28156 + 900,00 €
Subventions :	Subventions :
023 - 200,00 €	042/1391 + 200,00 €
021 - 200,00 €	040/777 + 200,00 €

MODIFICATION STATUTS DU SYNDICAT PAYS DE MAURIENNE

Monsieur Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la notification de la délibération prise par le comité syndical du Syndicat du Pays de Maurienne approuvant la modification des articles 1 et 4 des statuts du Syndicat du Pays de Maurienne qui stipulent que la commune d'Orelle adhère au SPM pour les compétences principales et optionnelles du Syndicat du Pays de Maurienne.

Monsieur Le Maire soumet aux membres présents le projet de statuts modifiés.

Accord du CM à l'unanimité.

MAINTIEN DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES « AMENDES DE POLICE »

Une demande de subvention avait été faite pour la création d'un parking de 19 places de stationnement à proximité de la mairie et de l'agence postale communale. En raison d'un grand nombre de dossiers en attente de financement, la Commission du Département demande au Conseil Municipal de prendre une délibération pour le maintien de la demande de subvention pour la session 2013.

Accord du CM à l'unanimité.

MODIFICATION ENTREE / SORTIE DE L'AGGLOMERATION

Monsieur Le Maire présente le projet de modification des panneaux entrée et sortie de la Commune en accord avec le TDL de Maurienne. Les limites de l'agglomération actuellement sur la RD 1006 et l'échangeur d'Epierre seront déplacées sur la RD75. Le TDL se charge de retirer les panneaux, de les reposer aux nouvelles limites définies par la commune et prendra l'arrêté nécessaire fixant la zone limitée à 70 km/h sur la RD 1006.

Accord : 11 voix

Abstentions : 2 voix

RECRUTEMENT D'UNE ATSEM pour la rentrée 2012/2013

Monsieur le Maire rappelle le recrutement d'un Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) à dater du 4 Septembre 2012 et apporte la précision suivante : pour respecter les rythmes scolaires, mise en place de l'annualisation de la durée hebdo. Ainsi les 35 h hebdomadaires correspondent à **28 h hebdomadaires annualisées** pour tenir compte de la période de congés annuels, congés de fractionnement et jours fériés. Accord du CM à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT CONTRAT D'ADJOINT TECHNIQUE

Il y a lieu de renouveler le contrat de travail à temps non complet de l'adjoint technique de 2^{ème} classe à dater du 04/09/2012 à raison de 15 h 75 hebdomadaires sur la base de l'indice brut 299 – indice majoré 294.

Accord du CM.

EMPLOIS D'ÉTÉ 2012

Monsieur Le Maire propose de reconduire l'action faite envers les jeunes (de 16 ans et plus) en leur permettant de travailler pendant l'été à raison de 80 heures mensuelles.

Cet été la commune recrutera 4 jeunes sur le grade d'Adjoint Technique 2^{ème} classe pour besoins saisonniers, à l'indice brut 297 – indice majoré 302. La période de travail et les horaires seront précisés dans les contrats.

Monsieur Le Maire précise que ces recrutements feront l'objet de contrat de travail à durée déterminée, de déclaration à la caisse de l'IRCANTEC et que la publicité sera faite auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie.

Accord du CM à l'unanimité.

TRAVAUX

Sylvain CONTI présente l'état des travaux en cours :

- Lotissement « Le Pré Louis » : différentes anomalies ont été constatées. La SARL LA PIERRE BLEUE a effectué les travaux demandés par la Commission des Travaux.
- Changement des bornes Place Charvin : consultation des entreprises de la commune pour effectuer les travaux. Les bornes sont fournies par la commune.
- AEP Rue du Pré Barthélémy / Rue du Château : appel d'offres pour le 28/07/2012 à 12 h.
- Campagne d'enrobés 2012 : appel d'offres pour le 20/07/2012 à 12 h.
- Extension / réaménagement de la mairie – agence postale communale : mise en place des échafaudages par les façadiers. Présentation des plans rectifiés par Monsieur Le Maire.
- Poteau CN' AIR sur le terrain sis « Les Hauts du Clos » : faire un courrier de relance pour enlèvement du poteau.

AFFAIRES DIVERSES

- Compte-rendu du conseil d'école : hausse des effectifs pour la rentrée prochaine (environ 102 élèves sont attendus) + bilan du 3^{ème} trimestre.

La séance est levée à 20 h 45 minutes.

~ ~ ~ ~ ~

BOIS D'AFFOUAGE 2012 :

Les personnes intéressées par l'exploitation de bois d'affouage sont priées de se faire inscrire en mairie avant le **lundi 1^{er} Octobre 2012**.

Le tirage au sort aura lieu le **Samedi 13 Octobre 2012** à 8 h devant la mairie. Votre présence est obligatoire pour l'attribution des lots.

DIVAGATION DES CHIENS :

Les propriétaires des chiens sont tenus de ne pas laisser leurs animaux divaguer dans la commune.

FLEURISSEMENT :

Prière de ne pas abîmer les fleurs et autres plantations communales.

COMITE DES FETES :

Les personnes intéressées pour faire partie du Comité des Fêtes d'Epierre peuvent se faire connaître auprès de **Pascal PERRI au 06.30.58.36.70**.

~ ~ ~ ~ ~

*Nous avons appris avec tristesse le décès de notre doyenne **Rosina GALLI**. Mme GALLI était issue d'une famille très honorablement reconnue. Elle était le témoignage de l'arrivée d'une communauté italienne qui s'est parfaitement intégrée avec les mœurs et coutumes locales et qui fait partie de la culture savoyarde.*

Le Maire
Jean BOUVIER